



N° 16.32
ATTRIBUTION MARCHÉ
CENTRE DE TRI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE seize, le NEUF Novembre
Le bureau dûment convoqué le 12 octobre 2016
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Afin d'attribuer le marché de tri, conditionnement et mise à dispositions aux filières des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux issus de la collecte sélective, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 09 novembre 2016 à 17 h 00.

La commission a attribué les lots comme suit :

- **Lot 1** : Tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers et flux multi matériaux collectés en apport volontaire attribué à la société Sita pour un montant annuel estimé de 165 209.44 € TTC
- **Lot 2** : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux/magazines collectés en porte à porte au moyen de bacs roulants sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et sur la commune d'Heyrieux. Marché attribué à la société PAPREC pour un montant annuel estimé à 208 639.37 € TTC
- **Lot 3** : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux/magazines collectés en porte à porte au moyen de bacs roulants sur le territoire de la CAPI (secteur Ouest) et de la CCCND. Marché attribué à la société SITA pour un montant annuel estimé à 195 287 € TTC
- **Lot 4** : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux/magazines collectés en porte à porte en bacs et en sacs sur le territoire de l'est du Territoire CAPI et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien. Marché attribué à la société SITA pour un montant annuel estimé à 170 663.56 € TTC

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées,

Heyrieux, le 09 novembre 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

